

Protocole santé mentale des élèves « Du repérage à la prise en charge »



Description	Qui	Comment
Repérer		
Plusieurs comportements ou actes peuvent-être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si-ces signes se répètent dans le temps. Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...	L'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement Les élèves Les familles	Pour plus d'informations : Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte « Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire
Alerter		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels de l'établissement scolaire. Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique. À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat. Exemples de situations d'urgence : traces d'auto-mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...	L'ensemble des personnels de l'établissement Les élèves Les familles	Personnes à alerter : -Mme BOISSARD CPE -Mme SERRES Infirmière scolaire -Mr GASQUET Principal -Mr LECLERC Principal adjoint -Mme BRUSUT Psychologue scolaire -Mme CLAMENS Assistante sociale Et l'ensemble de la communauté éducative (AED, Professeurs...) ou via un message Pronote à l'ensemble de l'équipe ressource. En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant : 1 alerter un personnel ressource (médecin, infirmier, assistant de service social, psychologue de l'éducation nationale) 2 alerter le chef d'établissement 3 en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.

Évaluer		
À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l'établissement afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider d'une orientation vers un autre professionnel.	L'équipe ressource : Médecin Scolaire : Dr Anne MANSOUX Infirmière : Mme SERRES Rachel CPE : Mme BOISSARD Marion Psychologue EN : Mme BRUSUT Odile Assistante Sociale EN : Mme CLAMENS Catherine	L'équipe ressource : • se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ; • échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ; • décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.
Adresser		
En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.	<u>Structures de proximité (liste non exhaustive) :</u> <u>Maison des adolescents</u> <i>Pour les jeunes de 12 à 21 ans et leur famille</i> 21 rue Anatole France 38110 GRENOBLE 04 76 84 24 04 <u>Centre Médico Psychologique Enfant</u> De 3 à 14 ans 27 avenue Antoine Girard 38800 PONT DE CLAIX 04 56 58 87 39 <u>Centre Médico Psychologique Enfant</u> De 0 à 18 ans Pl. Henri Barbusse 38220 VIZILLE 04 76 68 06 13 <u>Centre de Planification et D'Education Familiale</u> 27 avenue Antoine Girard 38800 PONT DE CLAIX 04 76 29 86 50 Psychologues libéraux des environs	L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.

Assurer un suivi

Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle

Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.

Tout personnel de l'école ou de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé

Élève

Famille

L'équipe ressource peut :

- partager certaines informations avec les personnels de l'école ou de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;
- prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;
- prévoir un suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

Flyer d'information à destination des élèves

